enseignement allait à dire :—Soyez bons *faites* le bien, et alors vous *serez* bon, et vous *ferez* le bien—vérité que je ne me permettrai pas de révoquer en doute.

Ici donc, se présentaient à moi, protestant, deux difficultés sérieuses. D'abord :— Quelle assurance avais-je qu'en observant le protestantisme, et en accomplissant toutes ses prescriptions, je devais être sauvé? En second lieu : —Quel moyen de découvrir ce qu'était le protestantisme ? Comment, dans la confusion des sectes opposées, dans le tumulte de ce conflit de l'intelligence, devais-je prendre une décision ? Et si, avec les avantages de ma position, avec ceux de l'étude, je trouvais si difficile d'arriver à la solution de ces difficultés qui m'obsédaient, combien plus difficile et combien plus impossible encore cela n'est-il point pour le malheureux noir—pour l'enfant sauvage de la forêt—pour l'enfant de peine occupant toutes ses heures à travailler pour son pain quotidien ? Que feraient ceux là pour découvrir la vraie religion, ou, pouvaient-ils se sauver sans religion ? Comme père de famille, de nouvelles difficultés se dressaient devant moi: j'avais des fils, mais que pouvais je leur enseigner ? pouvais-je, moi qui n'avais pas la certitude de la vérité, prétendre à imposer mes théories indigestes, comme vérité émanant de Dieu, à mes fils ? Pouvais je m'exposer de la sorte au risque de les induire en erreur ? Car, n'ayant moi-même aucune assurance d'être en possession de la vérité, rien ne me persuadait que l'enseignement que je leur donnerais ne serait pas le mensonge au lieu d'être la vérité. Non, impossible à moi d'encourir une telle responsabilité ; je ne pouvais m'exposer au risque de contribuer peut être à la perdition éternelle de mes enfants. Il arriva donc que moi, professant l'état de ministre de l'Evangile, je n'osais l'enseigner à mes enfans, que j'aimais, une religion quelconque, de peur qu'en leur inculquant mes propres opinions comme des vérités, je ne souillasse leur esprit juvénile par un mensonge. Moi, ministre protestant, je n'osais instruire mes enfans dans la religion ! Oh! me disais je, si je tenais la vérité, si j'avais une assurance infaillible, alors je ne voudrais pas négliger un tel devoir à l'égard de ma famille ! Mais où, mais comment pouvais-je, protestant que j'étais, obtenir cette certitude, cette assurance infaillible ?

En terminant ce discours, M. Brownson dit qu'une lettre anonyme qui lui était parvenue *au moment de son entrée dans la salle*, l'accusait d'avoir changé de religion jusqu'à sept fois. Il éprouvait, dit il, qu'un sentiment unique à l'égard du lâche anonyme qui se permettait de l'attaquer d'une telle façon ; mais, comme on avait fréquemment fait allusion à ce sujet, il allait dire comment et combien de fois avaient eu lieu les changemens qu'on lui imputait. Il avait été Presbytérien jusqu'à l'âge de 21 ans ; il devint à cette époque Universaliste, et fut pendant quelques années ministre de cette croyance : d'Universaliste il devint Unitairien, non à cause d'aucune différence entre ces deux communions, mais en considération de ce que la dernière était la plus honnête.—C'étaient là les seuls changemens qu'il eût faits, et qui avaient donné lieu à tant de commérages. Lorsqu'il était Protestant, bien des fois il avait changé son argumentation, mais non ses doctrines ; entraîné d'une position à une autre, il avait cherché à se sauver lui même en appelant des arguments nouveaux à son aide ; sa destinée était cependant de voir ses arguments faillir l'un après l'autre jusqu'à ce qu'enfin il désespéra presque d'être en état de prouver quelque chose. Il reconnaissait avoir ainsi changé, mais cette mobilité d'argumentation n'était que le résultat de son attachement à ses doctrines.

Le *Montreal Witness* suppose que M. Brownson veut induire ses auditeurs " à sacrifier leur propre jugement pour devenir papistes," et cela le consterne. Il s'effraie pourtant bien à tort. M. Brownson n'interdit pas la liberté de jugement, il en sollicite au contraire l'exercice le plus absolu quant à l'objet d'un rapprochement comparatif entre catholicisme et protestantisme. Il va plus loin : il discute les doctrines protestantes, il en aperçoit l'insuffisance, il en sent tout le vide, et il se fait catholique. N'est-ce pas là exercer tout-à-fait son jugement ? Maintenant, une petite question au *Witness* : M. Brownson, jugeant le catholicisme la religion par excellence, devait-il mettre son *jugement* sous le boisseau et demeurer Unitairien ? Etait-il en ce cas tenu de s'excepter lui-même du bénéfice du jugement individuel ?— Ou vous direz qu'il le devait, et en ce cas vous vous condamnez vous-même avec bien d'autres réformateurs de la religion ; ou vous conviendrez que M. Brownson n'a fait que mettre en application fort sensément votre principe; auquel cas vous permettrez au moins au *jugement* de ses auditeurs d'apprécier tout ce qu'il y a de haute raison dans ses démonstrations de la fragilité des systêmes religieux de fabrique humaine.

Voilà, sans controverse aucune, à quoi se réduit l'assertion fausse du *Witness*, qui n'a pas de meilleure justice à rendre à M. Brownson que de dissimuler les vérités désagréables qui ressortent de la bien trop singulière liberté de jugement dont messieurs du *Witness* et leurs adhérents quand même font emploi.

Les glaces d'une grande portion du fleuve ont disparu. On nous dit cependant sur la foi du télégraphe, que celles du lac St. Pierre n'auraient point encore opéré leur passage à Québec. Nonobstant cela, la reprise de la navigation sur le St. Laurent ne saurait manquer d'être très prochaine.

Nous remercions * ** pour les notes communiquées. Nous en ferons usage en même temps que des journaux d'Europe reçus hier.

☞ On n'oubliera point que M. Brownson fera ce soir sa quatrième lecture du cours annoncé.

☞ Des correspondances, etc., au prochain numéro.

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur,

Les amis de la *tempérance ont du voir avec* bonheur la résolution courageuse des conseils municipaux des comtés de Montréal, de Terrebonne, de Leinster, des municipalités de St. Athanase, de St. Charles et de Varennes. Les papiers nouvelles nous apprennent que tous ces différens conseils ont arrêté de n'accorder aucune licence d'auberge dans leurs circonscriptions respectives. Cet arrêté leur fait d'autant plus d'honneur et leur acte est d'autant plus énergique qu'il ne peut manquer d'être regardé comme une censure formelle de la conduite fallacieuse et démoralisante qu'a tenue jusqu'ici l'inspecteur du revenu des auberges. Car vous n'ignorez pas que ce fonctionnaire public, au lieu de veiller à l'exécution de la nouvelle loi des auberges, l'a nullifiée complètement par son inaction et a été jusqu'à soustraire ses violateurs aux penalités qu'ils avaient encourues. Si vous voulez avoir la preuve d'une accusation aussi formelle, consultez à St. Benoit, à Terrebonne, à l'Assomption, à Varennes, etc., etc., et vous saurez que dans toutes ces différentes places on a donné des renseignemens précis, prouvables, évidens même, puisqu'il y en avait sur des enseignes non licenciées qui existaient et qui existent encore, exposées à la vue de tout le monde, et que nulle part les violateurs de la loi n'ont été inquiétés. Il y a plus, dans le comté de Verchère, des magistrats ont signé des certificats en contravention à la loi, et les intéressés n'ont pu en savoir les noms, comme vous avez pu le remarquer dans une correspondance de Varennes. La conduite courageuse des municipalités précitées et celle inqualifiable de l'inspecteur du revenu des auberges me semblent démontrer deux impulsions et deux résultats qu'il est du dernier intérêt de signaler. En effet il doit paraître évident à tout le monde que, pour qu'une municipalité se décide à n'accorder aucune licence d'auberge, dans sa localité, il faut qu'elle soit persuadée de rencontrer l'approbation de ses constituants, surtout quand elle ne peut se reposer que sur la bonté morale de son acte et qu'elle sait d'avance que la violation de la loi trouvera un appui dans ceux qui sont chargés de la faire exécuter. Il faut donc que la tempérance y soit hautement appréciée et qu'elle y ait jeté de *profondes racines*. Il faut qu'on y soit décidé à faire respecter les bonnes mœurs, à forcer le vice à se cacher. Il faut qu'on y soit déterminé à sauvegarder l'honneur, l'indépendance et les intérêts divins et humains de sa nation ; contre la dégradation, l'abrutissement, la dépravation et l'alcoolisme auxquels on veut l'assujettir. Car il n'y a point de doute que l'inexécution de la loi, l'accointance de son exécutif avec ses délinquants et le mutisme gardé en haut lieu sur cette conduite hypocrite ne soient le but qu'on se propose. S'il en est autrement, il sera facile d'en donner des preuves maintenant qu'on est averti, et alors on saura à quoi s'en tenir. En attendant, les véritables canadiens qui ont à cœur de *conserver leur nationalité, leur honneur, leur liberté* et leurs biens, doivent s'empresser de venir au secours des courageuses municipalités qui ont si bravement pris l'initiative, par une approbation unanime de leur conduite. Maintenant qu'on s'apperçoit qu'il n'est plus possible de nous faire suivre avec un torchon trempé dans le rum, pour nous exploiter comme par le passé, on cherche à *nous démoraliser* : et comme il n'est plus possible de le faire ouvertement, on veut le faire sourdement. Mais il faut déjouer ces menées insidieuses. On veut nous imposer la boisson, repoussons-là. Ne peut-on faire ici dans un pays catholique ce qu'a fait un état protestant ? Quoi ! nous aurons des municipalités assez courageuses et assez chrétiennes pour prohiber la boisson dans leurs localités, et il ne se trouvera pas assez de catholiques tempérans pour les soutenir ! non, non, il n'en sera pas ainsi. Canadiens tempérans, vous êtes assez forts pour imposer votre juste volonté. Faites surtout des pétitions demandant la prohibition totale des boissons enivrantes dans vos municipalités, couvrez-les de vos signatures et vous connaîtrez alors par leur support ceux qui veulent votre bien, défendent vos intérêts et méritent votre confiance. C'est aussi par cette manifestation de votre volonté que vous appuyez les *municipalités généreuses qui n'ont pas craint de se* placer les premières sur la brèche. Il n'est plus besoin d'épreuves. La tempérance a subi les siennes ; et c'est parce qu'on en connaît trop bien les heureux résultats qu'on la voit défendre si hardiment envers et contre tous. Il n'y a plus de doute qu'il se trouvera assez d'amis de leur pays, de leur nationalité et de *leur liberté pour la soutenir et la propager*. Il est à peine croyable au contraire qu'elle puisse avoir encore des indifférens et qui pis est des opposans, quand il est constaté avec une précision numérique incontestable que les deux tiers des crimes et des délits, la ruine de presque toutes les familles, la plus grande cause de l'émigration, la presque totalité des malheurs et des accidens, la plupart des dissentions dans les ménages et dans les familles etc., viennent uniquement de l'ivrognerie. Tandis qu'au contraire l'industrie, l'économie, la concorde, l'aisance, les capitaux, les richesses et en conséquence le peu de poursuites au civil, comme le dit si judicieusement M. Louis Archambault dans ses remarques sur le recensement du comté de Leinster, (voir la *Minerve* du 16 avril) sont les heureux effets des sociétés de tempérance. Après cela ne faudrait-il pas être ennemi de son pays pour patroniser les boissons enivrantes ? Il sera donc facile maintenant de connaître les véritables amis des canadiens. Leur voulez vous du bien ? Encouragez, soutenez la *tempérance* ; du moins c'est le vœu de la plus grande et de la plus saine partie de nos bons habitans des campagnes. Il me semble qu'ils méritent bien quelques *égards* et que si l'intérêt qu'on paraît leur porter n'est point une dérision, on s'empressera de donner publicité à ces remarques ainsi qu'à d'autres semblables.

PHILOPOLITE.

Nouvelles de Rome.

Voici quelques lignes biographiques sur les récentes promotions au cardinalat.

S. E. le Cardinal Lucciardi est né à Sarzana, en Piémont, le 8 décembre 1796. L'une des premières charges qu'il a occupées a été celle d'auditeur de la nonciature de Vienne, lorsque l'Em. Cardinal Spinola y représentait le Saint Siége. Il devint ensuite, après avoir *occupé quelques autres emplois*, secrétaire de la Sacrée Congrégation des Evêques et des Réguliers, et fut revêtu du titre d'Archevêque *in partibus* de Damas, qu'il échangea l'année dernière contre celui de Patriarche de Constantinople. En quittant la Congrégation des Evêques et des Réguliers, il fut nommé, dans le Consistoire du 5 septembre 1851, Evêque de Sinigaglia. L'Em. Cardinal conserve son titre d'Evêque de Sinigaglia, et il ne tardera pas à retourner à son évêché. Le Saint Père lui a donné le titre Cardinalice presbytéral de Saint Clément et l'a nommé membre des congrégations suivantes : la Sainte-Inquisition, Evêques et Réguliers, Immunité ecclésiastique, des Saintes Cérémonies.

Né à Naples, le 12 avril 1812 d'une famille ancienne et distinguée, qui a donné plusieurs ministres d'état, le Cardinal d'Andréa a fait ses humanités et ses études ecclésiastiques au collége des Nobles des RR. PP. Jésuites et à l'Académie ecclésiastique de Rome. Entré très jeune dans la prélature, il fut nommé délégat de Viterbe, où il se fit distinguer par sa juste et sévère impartialité, par sa prudence et par une affabilité qui lui conciliait tous les cœurs. Ces mêmes qualités le firent remarquer dans sa nonciature de Suisse où il concourut à l'installation des Jésuites à Lucerne. Les difficultés provoquées par cette mesure, qui était pourtant dans le droit le plus simple et plus le évident du canton de Lucerne, firent rappeler le représentant du Saint-Siége, qui fut alors nommé secrétaire de l'importante Congrégation du Concile. Mgr. Andréa avait le titre d'archévêque *in partibus* de Mélitène depuis le 12 juillet 1841. Aussitôt après la restauration du gouvernement pontifical, accomplie par les armes des puissances catholiques, il reçut du Saint-Père l'honorable mais difficile mission de réparer les ruines faites par le pouvoir révolutionnaire dans les provinces de l'Ombrie, de la Sabine et du patrimoine de Saint-Pierre. Après avoir accompli cette tâche importante avec le succès le plus complet, il revint en 1851 reprendre les fonctions de secrétaire de la Congrégation du Concile, dont il avait toujours conservé le titre. C'est dans ce poste que la bienveillance du Saint-Père est venu le prendre, malgré sa jeunesse, pour l'élever aux honneurs du cardinalat. L'estime et l'attachement général pour Mgr. d'Andréa ont inspiré au R. P. Angelini professeur du collége Romain, une inscription qui rappelle les principaux actes de la vie du nouveau cardinal et qui est un vrai chef-d'œuvre de style lapidaire. Le nouveau prince de l'Eglise a reçu le titre presbytéral de Sainte-Agnès hors des *murs, occupé naguère par le Cardinal de* La Tour-d'Auvergne, évêque d'Arras, et il a été nommé membre des Sacrées Congrégations du Concile, des cérémonies, des Indulgences et des Etudes.

Le Cardinal Morichini est né à Rome, le 21 novembre 1805. Une des premières charges qu'il a occupées est celle de président du *grand hospice de St. Michel*. C'est dans l'accomplissement de ces fonctions qu'il a puisé les connaissances éminentes qui le distinguent dans les sciences économiques et dans la pratique de la charité. Le fruit de ses études, sur un sujet si important de nos jours, se trouve déposé dans le beau livre sur les *Institutions charitables de Rome*, ouvrage qui a été traduit en français. Après avoir rempli diverses missions se rapportant presque toutes à cet objet plus particulier de ses savantes recherches, missions qui ont exercé une salutaire influence sur le développement des établissements de charité dans les Etats pontificaux, Mgr. Morichini fut nommé trésorier général peu de temps avant la révolution. Il dut renoncer à l'exercice de ses fonctions ; mais il ne donna point sa démission de trésorier, qui était un poste cardinalice, et il l'a conservé jusqu'à sa promotion. Lorsque le Saint-Père rendit son décret organique de l'administration générale des hôpitaux de Rome, il porta naturellement ses vues sur Mgr. Morichini pour mettre à exécution ses pensées sur cet objet et il le nomma président de la commission des hospices. Il paraît même que, devenu cardinal, il conservera cette charge, que le Saint-Père veut entourer d'une grande considération et d'un grand éclat, et dans laquelle Mgr *Morichini a obtenu les plus heureux résultats*. Mgr. Morichini avait été fait archevêque de Nisibe *in partibus*, le 21 avril 1845.

CRITIQUE RELIGIEUSE.

DE QUELQUES MAUVAISES PAROLES.

ABIME TOUT PLUTOT, C'EST L'ESPRIT DE L'EGLISE.

J'en veux, il y a longtemps, à Nicolas Boileau, pour ce vers qui, tout à la fois, calomnie la patience la plus héroïque et parodie le plus saint courage dont l'exemple ait été donné aux hommes. L'esprit de l'Eglise est précisément de n'abimer rien, mais de corriger, d'améliorer, de conserver tout. Elle ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive, et c'est ce que prouve son histoire depuis le premier jour jusqu'au dernier. Elle réprime, *même avec sévérité, ses propres enfants, lorsque* leur zèle s'emporte à vouloir interdire formellement une quantité de choses qu'elle tolère, quoiqu'elle ne les aime pas. Voyez-là dans ses démêlés avec tous les esprits faux, ignorants, abusés, pervers, qu'elle a pu espérer de ramener par la douceur. Que de remises, que de délais accordés, que de concessions faites ! Quelle lenteur à publier ses censures, que de promptitude à les effacer au moindre signe, à la moindre promesse d'amendement ! C'est le seul tribunal sur la terre qui ne condamne pas sans appel. Amenez à ses *pieds le plus noir scélérat, un traître, un assassin, un sacrilège* ; s'il dit : Je me repens ; elle lui répond : Je te pardonne ; je te pardonne avec amour, car je n'ai pas cessé de t'aimer ; je te pardonne avec allégresse, car ton péril était grand. Tu allais mourir, ou plutôt tu étais mort ; je te rends la vie.

Elle lui rend en effet la vie, effaçant son péché. Et si la *loi humaine*, par une rigueur nécessaire, retranche du nombre des vivants un coupable qu'il faut punir, l'Eglise priant avec lui et pour lui, lui donne le baiser de paix et le *viatique de l'immortalité*.

Lorsque l'on étudie la multitude des ennemis de l'Eglise, on n'en voit pas de plus perfides et de plus irritants que les Grecs du Bas-Empire. C'est là que, durant douze siècles, se sont employées sans relâche contre les Papes toutes les ignominies de la haine et de la trahison. Comment les Papes, qui sont l'Eglise, ont-ils répondu ? En offrant sans relâche la lumière, la vérité, la concorde ; en envoyant des ambassadeurs, lorsqu'ils pouvaient envoyer des armées. Et quand la longue agonie du Bas-Empire commença, alors *les Papes firent tout ce qu'ils purent pour envoyer des armées*, mais des armées de secours qui auraient sauvé ce misérable peuple d'eunuques et de sophistes, s'il avait voulu être véritablement chrétien. Les Grecs n'y consentirent point. Leur dernier chef, pressé par Mahomet, refusa la main que lui tendait Rome, s'écria qu'il aimait mieux voir à Constantinople le turban que la tiare. Il l'y vit et mourut. Qui l'avait poussé à former ce vœu infâme ? Qui lui avait dit : *Abime tout plutôt* ! C'était un prêtre, il est vrai ; mais ce prêtre était un ancien patriarche de son *église schismatique*. L'*Eglise romaine*, la vraie Eglise, ne travaillait qu'à le sauver.

Abime tout ! c'est précisément le cri des schismatiques et des hérétiques. Ce fut le cri d'Arius, celui de Pothius, celui de Luther, celui d'Henry VIII, celui de Voltaire ; c'est aujourd'hui encore, le cri de l'Angleterre et des révolutionnaires qu'elle soudoie dans l'Europe. Depuis le *tolle crucifige*, c'est le cri éternel des ennemis du Christ, notre Seigneur ; parce que, pour détruire l'œuvre du Christ, il faut abimer tout, tout rejeter dans l'abîme d'où il a été tiré.

Voilà de quoi monsieur Despréaux ne se préoccupait guère lorsqu'il causait avec " Antoine, gouverneur de son jardin d'Auteuil, " ou lorsque, plongé dans la méditation la plus profonde et le travail le plus rude, il consacrait l'effort de sa vie à gagner le renom de bon railleur. Assez affairé d'être comique en alexandrins et d'empêcher

Q'une voyelle à courir trop hâtée,
Ne fût d'une voyelle en son chemin heurtée,

il ne se demandait pas si le pressant besoin de lardier les chanoines l'autorisait suffisamment à aiguiser des pointes qui piquaient toute l'Eglise. " Il ne connaît pas ces " grandes vérités, ou elles ne lui sont de rien et il les ca- " che de dessein formé à ses lecteurs, parcequ'elles rom- " praient le cours de ses fausses et dangereuses plaisanteries (1)."

Mais Boileau ne se contente pas de calomnier la plus héroïque patience, il parodie aussi le plus saint courage. Il y a des moments où l'Eglise, qui n'abime rien, se résigne à sacrifier tout. C'est lorsqu'elle voit un innocent à protéger, un droit à défendre, une *vérité à maintenir*. L'Eglise en ces rencontres, sait sacrifier tout, pour sauver ce qui vaut mieux que tout, la justice. La justice est l'unique est l'unique chose au monde que l'Eglise aime mieux que la paix ;—et c'est encore aimer la paix, car la paix n'est durable que sur le fondement de la justice.

L'Eglise a toujours rompu avec les princes les plus puissants, et souvent dans les occasions où son appui leur était le plus nécessaire, dès que les voyant entêtés de quelque grande injustice, elle a perdu l'espoir de les ramener au devoir par la longanimité de ses avertissements. Réduite à ce dernier moyen de leur faire respecter la loi de Dieu ou la loi humaine, elle les a frappés au mépris de leur terrible colère, au risque de les voir " abimer tout" et d'être, humainement parlant, elle-même écrasée.

Je m'adresse aux rédacteurs de la *Presse* et du *Siècle*, et aux autres érudits des journaux circonvoisins. Je prie ces hommes ingénieux de me dresser une liste des princes excommuniés, et de marquer ceux qui ne furent pas ou tyrans du Pape, de l'Eglise, de leurs peuples, ou adultères, ou bigames, ou voleurs, ou assassins, ou traîtres d'une façon éclatante envers les intérêts généraux de la chrétienté. Quant au vulgaire des excommuniés, hérésiarques, écrivains, petits et grands seigneurs de tourelle, de chaire et d'écritoire, on n'y trouvera rien qui s'élève au-dessus du cabaret ou du forban. Il faut avertir, corriger, punir tout cela ; on le fait sans risque d'abimer aucune bonne chose, et bien au contraire ! Du reste, à l'égard des uns et des autres, l'Eglise, qui ne méprise personne, use des mêmes monitions, de la même patience, des mêmes lenteurs ; aux *uns et aux autres elle offre constamment la lumière et le* pardon. Elle prie pour ces insensés méchants. Prosternée, devant Dieu, elle lui dit: "Nous vous offrons, Seigneur pour ceux qui persécutent l'Eglise, qui est votre corps, " cette même hostie que votre Fils unique a offert sur l'autel de la croix pour ses persécuteurs, afin que, de loups " ravissants devenus brebis dociles, et marchant à la suite " du bon pasteur, *ils aient la vie, et ils l'aient avec abon-* " *dance* (2)." Méprise-t-on ses avis et ses prières ? c'est bon esprit, alors, de passer par dessus toutes les considérations de talent, de puissance, d'anciens services rendus, de mauvais offices à redouter, pour faire triompher la vérité et la justice. Et, à la fin, la vérité et la justice triomphent.

A l'époque où écrivait Boileau, il y avait dix-sept siècles que l'Eglise donnait au monde ce spectacle auguste. Il y avait dix-sept siècles qu'elle luttait par sa patience contre toutes les erreurs, par son courage contre tous les vices et tous les crimes : et Boileau, homme grave, honnête homme, mais poète, se moquait de tout cela, sans scrupule, dans un vers qu'il eût effacé s'il l'avait trouvé plat ou mal venu.

LOUIS VEUILLOT.

Naissance.

En cette ville, le 25 du courant, la dame de M. François Ménard, a mis au monde une fille.

Décédés.

A Sainte-Marie de la Beauce, le 16 du courant, après peu de jours de maladie à l'âge de 37 ans, Dame Marie-Amable Fleury de Lagorgendière, épouse de Thomas-Jacques Taschereau, écuyer, notaire.

A Saint-Aimé, le 5 du courant, après plusieurs mois de maladie, à l'âge de 76 ans, Joseph Bédard, écuyer. Il était ci-devant un respectable citoyen de la paroisse Saint-Jean-Deschaillons, et ancien juge de paix et capitaine de milice de cette paroisse.

A Varennes, le 15 du courant, à l'âge de 90 ans, dame Désanges Bienvenue, veuve de feu sieur Charles Cadieux.

Ce matin, le 18 à 5 heures, à l'âge de 60 ans, M. Joseph Petit dit Lalumière, ancien marguillier de la paroisse, après une maladie de quatre années supportée avec la résignation la plus parfaite ; il fut bon époux, bon père, bon ami et bon citoyen. Né de parens cultivateurs, il vécu dans cet état pour en faire l'honneur. S'il avait eu le bonheur d'être instruit il eût été un homme distingué, car il avait un jugement et une intelligence rares, il ne savait pas même lire et cependant jamais homme dans une paroisse ne fut plus utile que lui ; il possédait avec cela un caractère ferme, droit et indépendant, aussi tout le monde le recherchait pour arbitre de leurs différends ; les notaises étaient des plus flattés de l'avoir pour experts dans les règlements d'inventaire. Charitable et de service il se fit aimer de tout le monde. Sa mort plonge dans le deuil une épouse et une fille unique qui ne l'oublieront jamais il a été inhumé mardi, le 20, à 9 heures, dans l'église de la paroisse. *(Communiqué.)*

(1) Bossuet.
(2) Prières du Missel, contre les persécuteurs de l'Eglise.

IMPRIMERIES TYPOGRAPHIQUES.

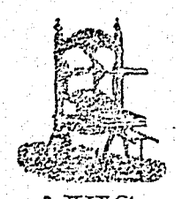

AVIS.

ON imprime à cet établissement:

LIVRES,
ADRESSES,
CATALOGUES,
CIRCULAIRES,
INVITATIONS,
CARTES DE VISITE.
☞ Et Ouvrages de toute espèce. ☜

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût.

Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS.

S'adresser à L'IMPRIMERIE des *Mélanges Religieux*.

Montréal, 20 avril 1852.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE Edition, augmentée des prières de la Messe, des Vêpres des Dimanches, Chemin de Croix, etc., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine.

A vendre chez
E. R. FABRE & Cie.
N° 3, Rue St-Vincent

16 avril 1852.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

LES soussignés, ayant l'intention de discontinuer l'importation et la vente des CHAPEAUX FRANÇAIS, offrent ceux qui leur restent à QUATRE PIASTRES. Les chapeaux sont de la première qualité, et peuvent parfaitement convenir aux messieurs du clergé, par leur forme.

E. R. FABRE & CIE.

16 avril 1852.

FROMAGE DE GRUYÈRE, 1ere qualité, prix 1/3 la livre, à vendre chez

E. R. FABRE & CIE.

16 avril 1852.

LIVRES NOUVEAUX

MÉDITATIONS SUR LES PRINCIPAUX MYSTÈRES DE LA PASSION DE N. S. J. C. etc., par le P. M. de Bernegui, 1 vol 32 prix 2s.

L'AME SUR LE CALVAIRE, considérant les souffrances de Jesus et trouvant aux pieds de la croix la consolation de ses peines, par l'Abbé Baudrand, 1 vol. 18 rel. gauffré, prix 2s.

L'AME ELEVEE A DIEU, par les réflexions et les sentimens, par l'Abbé Baudrand, 1 vol. 18 reliure gauffrée, prix 2s.

LE SALUT FACILITE AUX PECHEURS, par la dévotion au très Saint et Immaculé cœur de Marie, dans l'Archiconfrérie, etc., 1 vol 18 avec gravure brochée, p. 10s.

LE LIVRE D'OR, ou l'humilité en pratique, pour conduire à la perfection chrétienne, utile à tous les fidèles, 1 vol. 32 joli cartonnage, prix 10s.

LA VIE DE LA STE-VIERGE, Mère de Dieu, ensemble la vie de St.-Joseph, par J. Collin de Planey, 1 vol 18 figures, prix 3s.

LE CHEMIN DE LA SANCTIFICATION, ou le vrai conducteur des âmes dans la voie du Salut, par les sacremens de pénitence et d'eucharistie, augment du chemin de la croix, 1 vol. 18 gauffrée et tranche dorée, prix 2s. 6d.

En vente chez
E. R. FABRE ET CIE.
Rue St. Vincent

6 avril 1852.

MOIS DE MARIE
OU
LE MOIS DE MAI.

ON trouvera chez le soussigné une jolie édition du mois de Mai, consacré à la Mère de Dieu, par F. LAGOMIA, Missionnaire. Cet ouvrage contient outre une suite de Méditations, de prières et d'exemples en l'honneur de la Sainte-Vierge, les prières durant la Messe les Vêpres du dimanche, le Chemin de la Croix, etc. etc.

J. BTE. ROLLAND,
No. 24 Rue St.-Vincent

Montréal, 6 avril 1852.

CHEMINS DE CROIX.

LE soussigné informe respectueusement les Messieurs du Clergé qu'il a continuellement sous main un certain nombre de beaux CHEMINS DE CROIX. Chaque tableau a 40 pouces de long sur 36 de large. Les moulures sont en noyer noir solide et ont 5 pouces de large. Une bagnette de plane ondée règne à l'intérieur et à l'extérieur du tableau. Les gravures sont en couleurs.

— AUSSI : —

Différentes sortes de GRAVURES.

GEORGE LECOMTE.
Coin des Rues Bonaventure et St. Jacques.
Montréal, 30 Mars 1852.

AUX AMATEURS
d'Estampes et Gravures

LE soussigné vient de recevoir par la voie de New-York, une collection nouvelle et fort agréable de Gravures et Estampes coloriées comprenant, outre un grand nombre d'autres sujets divers :

La Mort du Pécheur (grand et petit) ;
Les Amazones ;
Batailles de l'Empire.

POUR EXERCICES DE DESSIN

Petites Etudes de Julien ;
Etudes sur les Chevaux.

— AUSSI : —

Un grand assortiment d'images encadrées, à relier, etc.
Le tout à des prix très modérés.

J. M. LAMOTHE.

12 mars 1852.
A vendre au Dépot, Place d'Armes.